

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2022-38-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la nécessité de réglementer la circulation en raison de travaux d'enrobé pour la commune de BARFLEUR dans la cour du Mora au 14 Rue Saint Nicolas 50760 BARFLEUR, le jeudi 12 mai 2022 de 13h à 18h par l'entreprise JM BOUCE, domiciliée à La Pernelle (50630),

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, la circulation sera interdite Rue Saint Nicolas à partir de l'intersection avec la Rue des Ecoles jusqu'au Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR, le jeudi 12 mai 2022 dès 8h, jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : 2 places de parking seront réservées devant les numéros 10 et 12 Rue Saint Nicolas 50760 BARFLEUR pour permettre le stationnement du camion de l'entreprise.

Article 3 : Les travaux seront matérialisés par des panneaux mis en place par les agents communaux.

Article 4 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 10 mai 2022

Le Maire



Michel Mauger

Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr